



MA · LOI · 25

PAR IN · SEC · M · LA GRAPPE NATIONALE DE LA CYBERSÉCURITÉ

Guide du participant

In-Sec-M – la grappe nationale de la cybersécurité – a conçu en partenariat avec le Gouvernement du Québec le programme d'aide MaLoi25 permettant à toute organisation québécoise, publique comme privée et comptant moins de 500 employés-es d'obtenir du soutien afin de renforcer leur cybersécurité et de se conformer aux nouvelles dispositions de la loi.

Le parcours MaLoi25 offre une démarche structurée incluant un outil d'autodiagnostic, une rencontre individuelle, une formation de groupe ainsi qu'un accompagnement personnalisé.

Ce guide du participant a été élaboré afin de permettre aux participants de bien comprendre les différentes étapes du programme. Pour chacune d'entre elles, vous trouverez une définition, le profil du participant requis ainsi que votre rôle.



En collaboration avec



IN · SEC · M

Table des matières

Rôle d'In-Sec-M	3
Parcours MaLoi25	4
1. Questionnaire d'autodiagnostic	5
2. Formation de groupe de 2 heures	6
3. Accompagnement personnalisé de 12 h	7
Modalités de service	8

Rôle d'In-Sec-M

In-Sec-M est un organisme à but non lucratif qui regroupe quelque 200 offreurs de solutions et de services en cybersécurité. Nous jouons le rôle d'intermédiaire entre les organisations qui ont des besoins en cybersécurité et celles qui possèdent la solution. Nous travaillons également à promouvoir, auprès des grands décideurs canadiens et internationaux, les services et les solutions canadiennes en cybersécurité.

En partenariat avec différents ministères provinciaux ou fédéraux, In-Sec-M assure la conception et la livraison de programmes, d'initiatives et de services en cybersécurité destinés à aider les organisations et les collectivités à se doter d'une cybersécurité plus forte. Nos formations sont développées en collaboration avec des entreprises canadiennes comptant parmi les plus expérimentées au pays.

Dans le cadre du programme MaLoi25, In-Sec-M assure l'opérationnalisation des services d'aide et d'accompagnement ainsi que tous les suivis administratifs qui s'y rattachent. Les fournisseurs de service attribués aux participants sont les seuls détenteurs de l'expertise ayant trait à la protection des renseignements personnels.



Parcours MaLoi25

Le parcours MaLoi25 est une démarche structurée permettant de répondre au besoin d'assistance des PME et PMO en 3 étapes complémentaires visant à renforcer leur cybersécurité et à se conformer à la Loi 25.

Nos experts en cybersécurité et en protection des renseignements personnels s'assureront que vous bénéficiez de conseils, d'outils et de stratégies de premier ordre, tous alignés sur les exigences précises de la Loi 25 pour votre organisation.

L'expert qui vous sera assigné vous contactera par courriel à la suite de votre inscription sur le site <https://maloi25.ca> afin de planifier le calendrier d'exécution des différentes étapes.

- 1 Questionnaire d'autodiagnostic
- 2 Formation de groupe de 2 heures
- 3 Accompagnement personnalisé de 12 heures

1

Questionnaire d'autodiagnostic

EN QUELQUES MOTS

Où se positionne votre organisation par rapport aux exigences de la Loi 25?

Définition du service

La première étape indispensable de ce parcours est la complétion du questionnaire d'autodiagnostic de conformité à la Loi 25, disponible en ligne. Celui-ci vous permettra de faire une évaluation sommaire de votre situation par rapport aux divers aspects de l'application de la loi et ainsi d'identifier plus précisément sur quels éléments concentrer vos efforts.

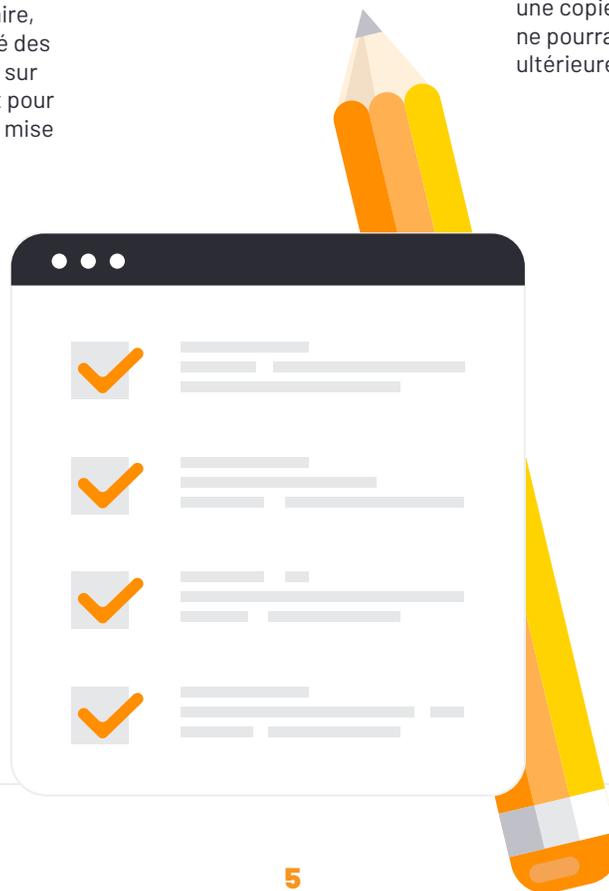
Après avoir rempli le questionnaire, vous recevrez un rapport détaillé des résultats. Ce rapport est la base sur laquelle les experts s'appuieront pour personnaliser votre parcours de mise en conformité.

Profil du participant

La personne répondant à ce questionnaire doit avoir une bonne connaissance de la gestion du traitement des données personnelles au sein de l'organisation.

Votre rôle

Le rapport d'autodiagnostic dont vous disposez à présent doit être transmis à l'expert mandaté par In-Sec-M pour vous accompagner dans les prochaines étapes de votre mise en conformité. Cet outil lui permettra de personnaliser son approche à votre réalité et votre niveau de maturité en protection des renseignements personnels. Il est donc primordial que vous conserviez une copie du rapport; In-Sec-M ne pourra pas le récupérer ultérieurement.



Formation de groupe de 2 heures

EN QUELQUES MOTS

Quelles mesures concrètes devez-vous prendre pour être en conformité avec la Loi 25 et comment les mettre en œuvre au sein de votre organisation?

Définition

Cette deuxième étape du parcours offre la possibilité d'être formé à identifier les bonnes pratiques à mettre en place pour renforcer votre cybersécurité et votre conformité aux requis de la Loi 25. Cette formation de 2 heures est fondamentale pour comprendre la nature des travaux à accomplir dans votre organisation.

Les connaissances partagées dans cette formation sont essentielles afin de bien comprendre les actions de conformité qui seront entreprises à l'étape de l'accompagnement.

TITRE DE LA FORMATION

Les bonnes pratiques pour protéger vos renseignements personnels

CONTENU DE LA FORMATION

- Clarifier ce qu'est un renseignement personnel
- Reconnaître un incident de confidentialité
- Comprendre ce qu'est un préjudice sérieux
- Comment assurer la sécurité et l'intégrité des données
- Comment manipuler les données de façon sécuritaire
- Adopter les meilleures pratiques concernant les courriels
- Comment gérer ses mots de passe de façon robuste
- Savoir s'authentifier en toute sécurité
- Maintenir de bonnes pratiques à distance et Wi-Fi public
- Certifications possibles en cybersécurité pour les PME.

Profil du participant

La formation s'adresse aux professionnels qui supervisent ou mettent en œuvre les bonnes pratiques recommandées. Il est possible d'inviter plus d'un membre de votre organisation à la formation pour un maximum de 10 personnes par organisation.

Notez que cette formation réunira des participants provenant de plusieurs organisations différentes dans un même groupe.

Votre rôle

Il est fortement recommandé de noter les directives et informations clés acquises lors de cette formation. Nous vous suggérons également de vous référer aux résultats de votre autodiagnostic afin d'adapter les enseignements reçus à la réalité de votre organisation.

L'expert considérera que les dirigeants ont pleinement intégré les implications de l'application de la Loi 25 dans leur organisation et se concentrera sur les bonnes pratiques en matière de protection des renseignements personnels.

Une fois la formation complétée, l'expert qui vous a été assigné vous fera suivre un lien vers notre questionnaire de satisfaction en ligne. Nous vous serions reconnaissants de prendre quelques minutes pour le remplir afin de nous permettre d'optimiser notre programme et de nous assurer de répondre adéquatement à vos besoins.



Accompagnement personnalisé de 12 h

EN QUELQUES MOTS

Comment élaborer un plan d'action détaillé et mener à bien les travaux de conformité?

Définition du service

À l'aide de votre rapport au questionnaire d'autodiagnostic, cette dernière étape du Parcours MaLoi25 permettra la mise en place d'un plan de conformité aux nouvelles dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels. **Il est à noter que l'expert qui vous sera assigné, exercera un rôle-conseil en formulant des suggestions et des directives avisées. L'organisation devra veiller à l'exécution..**

L'accompagnement personnalisé comprend une rencontre individuelle de 2 h, un minimum de 8 h de coaching virtuel ainsi que 2 h qui seront allouées à la préparation du dossier client par l'expert.

Votre rôle

En tant que dernière étape du parcours, l'accompagnement a pour objectif de vous appuyer dans la réalisation du plan présenté par l'expert. Il est donc bien important de comprendre que vous devrez effectuer les travaux requis entre les rencontres de coaching afin d'augmenter votre niveau de conformité aux requis de la Loi 25.

LA DYNAMIQUE DE L'ACCOMPAGNEMENT EST LA SUIVANTE

Vous devez **exécuter** les travaux de mise en place des bonnes pratiques, **guidé** en ce sens par un expert-conseil. Les résultats dépendront des ressources de votre organisation. **L'expert qui vous accompagne n'a pas le mandat de mettre en œuvre**

lui-même, à votre place, les requis, contrôles et bonnes pratiques identifiées dans son plan d'action.

Il est recommandé de fait parvenir le rapport d'autodiagnostic à l'expert qui vous a été assigné afin de lui permettre de vous livrer un plan bien adapté à la réalité de votre organisation.

L'accompagnement devra être complété **dans un délai maximal de 3 mois.**

Une fois l'accompagnement complété, l'expert qui vous a été assigné vous fera suivre un lien vers notre questionnaire de satisfaction en ligne. Nous vous serions reconnaissants de prendre quelques minutes pour le remplir afin de nous permettre d'optimiser notre programme et de nous assurer de répondre adéquatement à vos besoins.



Modalités de service

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Le programme MaLoi25 est un programme subventionné par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie. Cette subvention prendra fin le 31 mars 2025, date à laquelle In-Sec-M ne sera plus en mesure de livrer les services détaillés ci-haut. Dans le cas où un participant n'aurait pas amorcé de démarches, les frais de services et d'inscription au programme seront remboursés dans leur totalité. Dans l'éventualité où un service est entamé et inachevé, In-Sec-M sera dans l'impossibilité de rembourser les frais de services et d'inscription au programme. In-Sec-M s'engage toutefois à tenter de communiquer préalablement avec le participant afin d'éviter cette situation.

BESOIN DE SOUTIEN EN CYBERSÉCURITÉ

À la suite de votre participation au programme, il se peut que votre organisation ait des besoins spécifiques de support en cybersécurité pour le déploiement d'une solution ou une volonté d'élever son niveau de maturité en cybersécurité. Afin de vous aider à trouver un spécialiste qui réponde à vos besoins, nous vous invitons à remplir le formulaire en ligne de demande de soutien en cybersécurité [en cliquant sur le lien suivant](#). Nous pourrions vous mettre en contact avec le fournisseur de services recherché.

Si vous avez besoin de soutien concernant le programme, vous pouvez nous contacter par courriel à l'adresse suivante : loi25@insecm.ca

MALOI25.CA

